

DEPARTEMENT
VIENNE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THOLLET

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 10
Ont pris part au vote : 10

Séance du 31 juillet 2015

Date de la convocation :
24 juillet 2015

L'an deux mil quinze
et le trente et un du mois de juillet
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FRUCHON Joël, Maire.

Présents : MM. FRUCHON Joël, SAVANY Robert,
CHARBONNIER Jérôme, MOREAU Christiane, BEAVOGUI
Fabrice, THOMAS Sandrine, ROXBURGH Benjamin, JOYEUX
Daniel, DE LAITRE Bertrand, FADERNE Josiane.

Date d'affichage :

Excusé : M. DURAND Francis.

Madame THOMAS Sandrine a été élu(e) secrétaire.

Objet de la délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'annexe
de la salle des fêtes est terminée et peut être mise en location. Il
convient donc de fixer les tarifs de location.

Location de l'annexe de la salle des
fêtes – Fixation des tarifs.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,
décide d'appliquer les tarifs suivants pour une utilisation de
l'annexe de la salle des fêtes d'une durée de 24 heures, à compter
du 15 août 2015 :

- TARIF UNIQUE 70 €

Une caution de 70 € sera également demandée à chaque
utilisateur, déposée par chèque.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



le Maire,
Joël FRUCHON

AR PREFECTURE

086-218602704-20150731-UL_150811_1607-DE
Regu le 11/08/2015